

**5 ANS
VALEUR**

LEALE

SAUVIAC MAINTENANCE

Société à responsabilité limitée

~~au capital de 400 euros~~

Siège social : 82 Avenue du Commandant C.Baylac
BP60063
47200 MARMANDE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATION

DU 24.04.2012

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, le 24.04 à 9 heures, au siège social, sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur GENESTET Alexandre, associé gérant.

Les associés assistant à la réunion ont signé une feuille de présence, en entrant en séance qui, après vérification, est certifiée exacte par le président. Cette feuille de présence est tenue à la disposition des associés.

Sont présents à la réunion :

- à Monsieur LAMOULERE Gilles, 200 parts sociales portant les numéros 1 à 200, ci	200 parts
- à Monsieur GENESTET Alexandre, 200 parts sociales portant les numéros 201 à 400, ci	200 parts
Total égal au nombre de parts sociales composant le capital social	200 parts

L'assemblée réunissant l'intégralité des parts sociales peut valablement délibérer.

Le président met à la disposition de l'assemblée les documents suivants qui vont lui être soumis :

- La copie des statuts,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte des projets de résolutions.

Il déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément d'un tiers en qualité de nouvel associé,
- Modification des statuts sous réserve de la réalisation de la cession de parts sociales,
- Pouvoirs à donner.

Cette présentation faite, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'agréer en qualité d'associé, conformément à la loi et à l'article 11 des statuts :

Monsieur GENESTET Alexandre,
Né à AGEN (Lot-et-Garonne), le 2 juin 1971
Demeurant à BON ENCONTRE (Lot-et-Garonne), lotissement Sabatery - SAINTE RADEGONDE

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la cession de parts intervenue entre :

Monsieur LAMOULERE Gilles et Monsieur GENESTET Alexandre, demeurant à BON ENCONTRE (Lot-et-Garonne), lotissement Sabatery - SAINTE RADEGONDE aux termes d'un acte en date du 24.04.2012 décide de modifier comme suit l'article 8 des statuts, pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts :

ARTICLE 8 – REPARTITION DES PARTS

Les parts composant le capital social sont réparties entre les associés dans les proportions suivantes :

- A Monsieur GENESTET Alexandre , demeurant BON ENCONTRE (Lot-et-Garonne), lotissement Sabatery - SAINTE RADEGONDE 400 parts sociales portant les numéros 1 à 400, ci	400 parts
Total égal au nombre de parts sociales composant le capital social	400 parts

Les associés déclarent expressément que toutes les parts représentant le capital social leur appartiennent et sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus correspondant à leurs apports respectifs et sont toutes entièrement libérées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs :

- à Monsieur GENESTET Alexandre, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent,
- au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le gérant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée et il a été dressé le présent procès-verbal.

SAUVIAC MAINTENANCE

Société à responsabilité limitée

au capital de 400 euros

Siège social : 82 Avenue du Commandant C.Baylac

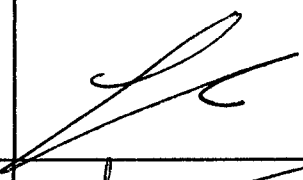
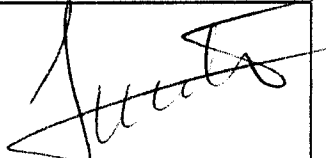
BP60063

47200 MARMANDE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DU 14/04/12

FEUILLE DE PRESENCE

Nom des titulaires	Nombre d'actions	Nombre de Voix	Signature
Monsieur LAMOULERE Gilles 11 Rue Jean Mermoz 47200 MARMANDE	200	200	
Monsieur GENESTET Alexandre Lotissement Sabatery - SAINTE RADEGONDE 47240 BON ENCONTRE	200	200	
Totaux	400	400	

Le soussigné, président de l'assemblée, certifie sincère et véritable la présente feuille de présence arrêtée à cents parts d'associés présents ou représentés et comportant en annexe aucun pouvoir.

Le président

